

**PROCES-VERBAL N°10  
DU BUREAU EXECUTIF PLENIER  
Jeudi 31 Mai 2007  
(y compris bureaux restreints du 16 Avril et 2 mai 2007)**



Présents :

Monsieur Gil PELLAN, Président

Messieurs Philippe BEUCHET, Vice-Président, Chargé des Organisations et des Relations Internationales

Laurent MOREUIL, Vice-Président, Chargé du Beach Volley ; Trésorier Général Adjoint

Daniel MURAIL, Secrétaire Général

Jean-Philippe LACHAUME, Secrétaire Général Adjoint

Christian ALBE, Trésorier Général

André GLAIVE, chargé de mission

**Membres représentants la LNV**

Messieurs Pierre COQUAND, Président de la LNV

Jean-Paul ALORO, Représentant de la LNV

Assistent : Michel COGNE, Directeur Technique National

Laurent NEUVILLE, Directeur FFVB

**Membres excusés**

Mademoiselle Hélène GROG, Vice-Présidente, Chargée de mission

Monsieur Thibaud SARRAZIN, Vice-Président, Chargé du Marketing



Date de rédaction : 31/05/2007

Date d'approbation : Adopté par l'AG des 01-02/06/2007

Date de diffusion : 25/06/2007

Auteur : Daniel MURAIL

**Ordre du Jour :**

			<b>Pages</b>
<b>1</b>	<b>INFOS DU PRESIDENT</b>	<b>GP</b>	<b>3</b>
	<b>11</b> Agenda du Président		
<b>2</b>	<b>ADOPTION DES PROCES-VERBAUX</b>	<b>DM</b>	<b>3</b>
	<b>21</b> PV des Commissions Centrales		
	<b>22</b> PV des Commissions de Disciplines		
	<b>23</b> Conciliation CNOSF		
<b>3</b>	<b>VIE FEDERALE</b>	<b>DM</b>	<b>4</b>
	<b>31</b> Championnat de N3 : délégation DOM TOM		
	<b>32</b> Challenge des clubs de Beach Volley (proposition de changement de cahier des charges)		
	<b>33</b> Académie de Beach Volley de DIJON		
	<b>34</b> Demande des clubs CFCP		
<b>4</b>	<b>POINT FINANCIER</b>	<b>CA</b>	<b>5</b>
	<b>41</b> Bilan Financier		
<b>5</b>	<b>DTN</b>	<b>MC</b>	
<b>6</b>	<b>LNV</b>	<b>GP</b>	<b>6</b>
	<b>61</b> Proposition d'accord FFVB – LNV : joueurs de formation française		
<b>7</b>	<b>COMMUNICATION</b>		
<b>8</b>	<b>MARKETING</b>	<b>TS</b>	
<b>9</b>	<b>INTERNATIONAL</b>		<b>7</b>
	<b>91</b> CEV : clubs participants aux Coupes d'Europe		

Le Président  
Gil PELLAN

Date de rédaction : 31/05/2006  
Date d'approbation : Adopté par l'AG des 01-02/06/2007  
Date de diffusion : 25/06/2007  
Auteur : Daniel MURAIL

## 1. INFORMATIONS DU PRESIDENT

### 1.1 Agenda du président

Le président Gil PELLAN fait état des divers points de son agenda.

## 2. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

### 2.1. PV des Commissions Centrales

- **PV CCEE N°3** → **Adopté**
- **PV CCS N°11** → **Adopté**
- **PV CCS N°12** → **Adopté**
- **PV CCS N°13** → **Adopté**
- **PV CFC N° 3 + Nouveau classement CFC** → Adopté pour classement des Cfcpc – sous réserve de la parution des décrets pour le nouveau cahier des charges des CFCPC

### 2.2. PV des Commissions de Disciplines

- **PV CFA N°7** → **Présenté**
- **PV CFA N°8** → **Présenté**
- **PV CCD N°3** → **Présenté**

### 2.3. Conciliation CNOSF

#### Affaire RIXHEIM

La FFVB prend acte de la proposition de conciliation du CNOSF :

Le conciliateur propose à la FFVB de maintenir Rixheim en National 1 à l'issue de la présente saison, dans les conditions qui lui paraîtront les plus appropriées, si :

- ses résultats sportifs acquis sur le terrain lui permettent de se maintenir, à savoir ne pas terminer au-delà de la 10<sup>ème</sup> place. Dans le cas contraire, conformément à la proposition de conciliation, Rixheim descendra en National 2,
- à compter du 12 Avril 2007, le club de Rixheim cesse d'aligner simultanément ses deux joueuses étrangères sur la même feuille de match.

La FFVB a décidé de mettre en oeuvre cette proposition de la manière suivante :

- dans un souci d'équité sportive, vis-à-vis des 13 autres équipes de National 1, le classement officiel sera déterminé et maintenu selon les règlements de la FFVB,
- à l'issue du classement final du championnat de N1 féminin effectué selon les règlements de la FFVB, les équipes classées de la 11<sup>ème</sup> à la 14<sup>ème</sup> place seront reléguées en championnat de National 2. Si Rixheim est maintenu aux conditions définies par le conciliateur, la FFVB organisera un championnat de N1 à 15 équipes, ou 16 équipes (le club de Rixheim compris). La 16<sup>ème</sup> équipe sera définie selon les conditions prévues par le Règlement de la FFVB.

La FFVB ne souhaite faire aucun commentaire sur la proposition du conciliateur vis-à-vis de Rixheim. La FFVB prend acte des conseils du conciliateur et éditera dans les plus brefs délais une réglementation unique par niveau de compétition pour la saison 2007/2008, rompant avec l'habitude de documents multiples sources d'erreurs.

Date de rédaction : 31/05/2006

Date d'approbation : Adopté par l'AG des 01-02/06/2007

Date de diffusion : 25/06/2007

Auteur : Daniel MURAIL

Enfin, concernant Strasbourg équipe de N1 masculine, dans la même situation que Rixheim, la FFVB propose, dans un souci d'équité sportive entre les deux championnats de N1, d'appliquer les mêmes dispositions pour le Championnat de France de N1 Masculin saison 2007/2008.

### 3. VIE FEDERALE

#### **3.1. Championnat de N3 : délégation DOM TOM (bureau restreint du 16 Avril : Gil PELLAN, Christian ALBE, Daniel MURAIL, Philippe BEUCHET, Jean-Paul ALORO, André GLAIVE, Michel COGNE)**

Actuellement le principe est d'inviter une équipe de chaque Océan : Pacifique, Indien, Antilles-Guyane. Cette année il n'est pas prévu d'équipe du Pacifique.

La Ligue de la Réunion demande une participation de l'Ile de Mayotte à ce championnat pour diminuer les coûts du voyage obligé pour la sélection.

Proposition : le Bureau Exécutif décide de maintenir les invitations comme prévues à savoir 1 équipe par sexe et par Océan. Le Bureau Exécutif propose aux deux Ligues de maintenir le processus de sélection mis en place pour la désignation des équipes.

#### **3.2. Challenge des clubs de Beach Volley : proposition de changement de cahier des charges (bureau restreint du 16 avril : Gil PELLAN, Christian ALBE, Laurent MOREUIL Daniel MURAIL, Philippe BEUCHET, Jean-Paul ALORO, André GLAIVE, Michel COGNE)**

Absence de candidat à l'organisation du challenge des clubs seniors et – 17 ans.

Proposition : changer la formule d'accueil, pour cette année.

Le transport, l'hébergement et la restauration sont à la charge des clubs, leurs équipes représentent leur ville et leur région. Ils trouveront certainement les moyens territoriaux d'une aide.

L'organisateur n'a plus à sa charge l'hébergement des équipes et la restauration des équipes.

Les dates seront entre le 10 juillet et le 12 août : les vainqueurs sont qualifiés pour le championnat de France individuel ou après le 20 Août et la première semaine de septembre sans qualification.

Jours obligatoires : milieu de semaine.

#### **3.3. Académie de Beach Volley de DIJON (bureau restreint du 16 avril : Gil PELLAN, Christian ALBE, Laurent MOREUIL Daniel MURAIL, Philippe BEUCHET, Jean-Paul ALORO, André GLAIVE, Michel COGNE)**

Dossier complet : proposition d'accorder le diplôme de l'Académie de Beach Volley (niveau 2 : Label).

L'aide financière fédérale n'intervient qu'après étude de conditions réelles de fonctionnement, à valider par le DTN.

Jean-Pierre FLEUTIAUX, délégué CEV, représentera la FFVB à l'inauguration de la Halle couverte de Beach Volley de Dijon.

Date de rédaction : 31/05/2007

Date d'approbation : Adopté par l'AG des 01-02/06/2007

Date de diffusion : 25/06/2007

Auteur : Daniel MURAIL

### **3.4. Club CFCP (bureau restreint du 16 Avril : Gil PELLAN, Christian ALBE, Daniel MURAIL, Philippe BEUCHET, Jean-Paul ALORO, André GLAIVE, Michel COGNE)**

Le Club de Mulhouse nous fait part d'un dilemme qui se pose à eux concernant leur montée en N1 avec la règle que nous allons avoir à mettre en place concernant la possibilité pour les équipes de N1 avec CFC de choisir la date de rencontre en fonction de celle de Pro. Nous avons proposé de rendre cette condition possible lorsque les clubs reçoivent mais cela semble impossible au club qui les reçoit quand ils sont en déplacement (celui qui reçoit reste de fait « maître » des possibilités de terrain) Le club se trouvera également dans une grande difficulté de satisfaire à l'obligation des joueuses CFCP et méritera une étude particulière de ces clubs.

Le Bureau Exécutif décide que dans ce cas si le club choisi de ne pas monter, il s'agira d'un cas de force majeure et le club ne devra pas être sanctionné (division inférieure et sanction). Cette décision va également dans le sens de ne pas troubler la fin du championnat en amenant le club à perdre des rencontres. Le Bureau Exécutif décide également de laisser Mulhouse disputer la finale des clubs de N2.

## **4. POINT FINANCIER**

Pas de point à l'ordre du jour.

## **5. DTN**

Pas de point à l'ordre du jour.

## **6. LNV**

### *6.1. Proposition d'accord FFVB – LNV : joueurs de formation française*

Lors du Comité Directeur de la LNV de samedi 14 Avril, une négociation a été conduite suite à la proposition de la FFVB.

Base de l'accord : application du règlement concernant les CFC : obligation actuelle de 26 présences sur la feuille de match (difficulté de pouvoir déplacer des jeunes CFC en semaine).

Une modification est ensuite intervenue pour prendre en compte le cas du joker médical.

*Cet accord préalable entre la FFVB et la LNV est un complément aux règles de la LNV et non un substitut ou une invalidation des articles existants.*

*Sur l'ensemble du secteur Professionnel Pro A et Pro B Masculin – Pro A Féminine, un nombre minimum de joueurs (ses) issus (es) de la formation française doivent figurer sur la feuille de match dès la saison sportive 2007 /2008.*

*Pour les Club de Pro A et Pro B Masculin – Pro A Féminine, disposant d'un CFCP, ce nombre s'entend avec au minimum de 1 joueur (se) CFC avec contrat Aspirant et/ou avec Convention de Formation inclus, à chaque match. L'inscription CFC sur toutes les feuilles de matches s'effectue conformément aux dispositions réglementaires en cours soit 26 obligations / Années.*

Date de rédaction :31/05/2007

Date d'approbation : Adopté par l'AG des 01-02/06/2007

Date de diffusion : 25/06/2007

Auteur : Daniel MURAIL

*Un (e) joueur (se) issu (e) de la formation française est un (e) :*

- *Joueur (se) de nationalité française issu (e) de la filière d'accès au Haut niveau*
- *Joueur (se) de nationalité française issu (e) de la formation club*
- *Joueur (se) de nationalité française ayant un contrat d'aspirant et/ou une Convention de Formation*

*Un (e) joueur (se) qui n'est pas de nationalité française, qui a évolué d'une façon continue durant 4 ans dans le championnat de France sera comptabilisé dans les joueurs (ses) issus (es) de la formation française lors du l'établissement de la 5<sup>ème</sup> licence de l'année consécutive.*

*L'échéancier d'application sera le suivant :*

- *CONCERNANT LES MASCULINS*
  - *2007/2008 : 6 joueurs issus de la formation française*
  - *2008/2009 : 7 joueurs issus de la formation française*
- *CONCERNANT LES FEMININES*
  - *2007/2008 : 4 joueuses issues de la formation française*
  - *2008/2009 : 5 joueuses issues de la formation française*

*L'utilisation d'un joker médical, selon la réglementation en vigueur amènera une dérogation à la condition : « nombre minimum de joueurs (ses) issus (es) de la formation française doivent figurer sur la feuille de match » à la date de l'utilisation du joker médical.*

*Une évaluation sera effectuée en fin de deuxième année sportive.*

## **7. COMMUNICATION**

Pas de point à l'ordre du jour.

## **8. MARKETING**

Pas de point à l'ordre du jour.

Date de rédaction : 31/05/2007  
Date d'approbation : Adopté par l'AG des 01-02/06/2007  
Date de diffusion : 25/06/2007  
Auteur : Daniel MURAIL

## 9. INTERNATIONAL

### 9.1. CEV

La proposition d'inscription des clubs dans les coupes de la CEV a été faite conformément à la réglementation de la CEV publiée le 4 octobre 2006 (voir PV n°5 du Comité Directeur Fédéral du 12 mai 2007).

Il sera également demandé aux clubs d'effectuer le versement préalable de leurs inscriptions avant le 6 Juin 2007.

Clubs proposés :

#### CLUBS MASCULINS

EPREUVES	CLUBS CONCERNES	EN SA QUALITE DE
EUROPEEN CHAMPION'S LEAGUE	PARIS VOLLEY	CHAMPION DE FRANCE
	AS CANNES	VAINQUEUR DE LA COUPE DE FRANCE
CEV CUP 1	STADE POITEVIN	VICE CHAMPION DE FRANCE
CEV CUP 2	TOAC TUC VOLLEY	4 <sup>ème</sup> DU CHAMPIONNAT
CHALLENGE CUP	BEAUVAIS OISE UC	5 <sup>ème</sup> DU CHAMPIONNAT

#### CLUBS FEMININS

EPREUVES	CLUBS CONCERNES	EN SA QUALITE DE
EUROPEEN CHAMPION'S LEAGUE	RC CANNES	CHAMPION DE FRANCE et VAINQUEUR DE LA COUPE FRANCE
	ASPTT MULHOUSE	VICE CHAMPION DE FRANCE
CEV CUP 1	USSP ALBI	3 <sup>ème</sup> DU CHAMPIONNAT
CEV CUP 2	ES CANNET ROCHEVILLE	4 <sup>ème</sup> DU CHAMPIONNAT
CHALLENGE CUP	BEZIERS VB. GAZELEC	5 <sup>ème</sup> DU CHAMPIONNAT

Le Président,

Gil PELLAN

Le Secrétaire Général,

Daniel MURAIL

#### **DESTINATAIRES :**

Liges Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer  
Comités Départementaux  
Membres du Comité Directeur Fédéral  
Membres des Commissions Centrales  
Direction Technique Nationale  
Diffusion interne

Date de rédaction : 31/05/2007  
Date d'approbation : Adopté par l'AG des 01-02/06/2007  
Date de diffusion : 25/06/2007  
Auteur : Daniel MURAIL